



## Rendez médecin controle

Par **Real91**, le **21/04/2021** à **16:25**

Bonjour

Actuellement je suis en arrêt pour lombosciatique droite j'ai très mal au bas du dos la douleur descend jusqu'au niveau de la fesse droite. J'ai fait un scanner et IRM qui montre un problème de discopathie dégénérative sur les 3 dernier étage de la colonne vertébrale et une discopathie de type modic mixte 1 et2 en L4/L5. Avec les discopathie il y a un léger debort discale mais sans franc conflit radiculaire. Ma question peut on avoir mal à la jambe sans qu'il y a un conflit radiculaire comme mon cas. Aussi j'ai rendez vous avec un médecin contrôle employeur comment il va se baser pour voir si j'ai une lombosciatique droite alors que il y a aucun conflit radiculaire par contre j'ai très mal au bas du dos et niveau de la fesse droite. Merci d avance pour votre réponse

Par **Real91**, le **21/04/2021** à **16:31**

Aussi si il se base sur les douleur du bas du dos et que pour lui je suis pas censé avoir mal dans la jambe donc c'est une lombalgie est ce que pour lui l'arrêt n'a pas lieu d'être vu que le médecin traitant a noter sur l'arrêt lombosciatique droite. Merci d avance

Par **P.M.**, le **21/04/2021** à **16:45**

Bonjour,

On ne peut connaître l'avis du médecin contrôleur par avance et il devrait se baser sur les constatations médicales y compris les examens d'imagerie médicale...

Par **Real91**, le **21/04/2021** à **21:29**

Merci beaucoup pour votre réponse. Aussi si jamais il conclut à un arrêt abusif ou que l'arrêt est justifier mais que je dois reprendre avant la fin de mon arrêt. Je doit suivre son avis est ce une obligation ou puis je suivre l'avis de mon médecin traitant et continuer jusqu'à la fin de mon arrêt initiale ensuite reprendre le travail sans que cela me porte préjudice autre que la suppression de mes indemnité complémentaire. L'employeur ne peut pas me licencier si je

reprend pas à la date que ce médecin aura décidé.  
Merci

Par **P.M.**, le **21/04/2021** à **21:42**

Vous pourriez contester l'avis du médecin contrôleur patronal en demandant avec l'accord de l'employeur une contre visite ou en saisissant le Conseil de Prud'Hommes en référé pour la désignation d'un expert...

Mais le médecin traitant peut aussi décider d'un nouvel arrêt et normalement cela fait reprendre les indemnités complémentaires et en tout cas cela ne permet pas à l'employeur de vous sanctionner...

Par **Real91**, le **21/04/2021** à **22:09**

D accord en tout cas je vous remercie pour les réponses.  
Cordialement

Par **Prana67**, le **22/04/2021** à **07:56**

Bonjour,

C'est bien un médecin contrôleur envoyé par l'employeur ou c'est le médecin conseil de la sécu? En général l'employeur ne prévient pas quand il veut contrôler un salarié en arrêt.

De toute façon l'employeur ne peut pas vous sanctionner même si l'arrêt n'est pas justifié. Tout au plus il ne versera plus le complément à partir du lendemain du jour du contrôle. Et comme déjà dit plus haut, en cas de contrôle négatif pour vous, retournez chez votre médecin qui pourra faire un nouvel arrêt.

Par **Real91**, le **22/04/2021** à **12:18**

Oui c'est bien un contrôle employeur vu que je suis en sortie libre sans restriction du coup j'ai un rendez vous avec lui. En faite le rendez vous n'a pas encore eu lieu je voulais juste me renseigner car comme je l'ai dit plus haut mon arrêt est pour une lombosciatique droite et sur mes radio et IRM on voit que j'ai des problème de dos ( discopathie dégénérative, dégénérescence de type modic 1 et 2 ) d'ou mon mal de dos, mais niveau hernie j'ai une hernie localisé à droite mais dans l'irm il est noté sans franc conflit radiculaire mais moi j'ai hyper mal. Du coup je me dis que le médecin contrôle ne sera pas d accord avec mon médecin pour le motif de l'arrêt qui est lombosciatique et qu'on voit rien qui pourrais le justifier dans les radio alors que le bas du dos il y a des patologie qui puisse justifier le mal de dos. voilà du coup pourquoi je stress parce que j'ai très mal le soir, le matin et quand je fais des

efforts. En tout cas merci pour vos réponse.